

ÉLECTIONS CMCAS 2021

FAIRE LE CHOIX D'UNE AUTRE VOIE

Pour FO Énergie et Mines, les activités sociales et culturelles de la branche des IEG doivent être pérennisées pour éviter leur rattachement vers des Comités d'Entreprises par entreprise et permettre également le maintien du lien intergénérationnel.

La gestion calamiteuse des activités sociales et culturelles des Industries Electriques et Gazières par la direction de la CCAS n'est pas une fatalité.

L'amélioration de vos activités sociales passera par une amélioration de gestion, et cela nécessite une optimisation du parc immobilier, des moyens logistiques, des frais de fonctionnement, des frais de personnel.

Le financement des activités sociales qui est une part du salaire différé des personnels est malheureusement englouti à 70 % dans ces frais de fonctionnement, il ne reste donc plus pour les personnels actifs et pensionnés que 30 % pour vos activités sociales !

Cela est inacceptable et doit cesser, il est temps de faire le choix d'une autre voie !

L'UFR FORCE OUVRIÈRE estime que les CMCAS et la CCAS doivent améliorer les offres et services à destination des pensionnés. Santé, assurances, loisirs et services sont autant de pistes de travail.

SANTÉ

En vieillissant, la santé pèse de plus en plus dans le budget des pensionnés. Des pistes existent pour soulager financièrement les pensionnés, ce n'est donc qu'un choix de politique au sein des Activités Sociales. Malgré une très nette évolution de la grille de prestations, à laquelle a participé activement l'UFR FO, la CSM R doit continuer à s'améliorer. La totalité des non-consommés d'une année doit être réinjectée dans les comptes de l'année suivante. Pour cela, il faut **supprimer la clause financière qui permet à l'assureur de récupérer 5 % sur ces non-consommés** (880 000 euros en 2020) en plus de sa rémunération (1,854 million d'euros en 2020) !

On ne peut pas accepter que le fonds de stabilité (réserves) soit à fin 2020 de 34,42 millions d'euros. En moyenne un fonds de stabilité ne doit représenter qu'un ou deux mois max de remboursement de prestations.

Il faut dès cette année :

- **Offrir 2 mois de gratuité de cotisations** aux assurés pour faire baisser rapidement ces réserves qui représentent à ce jour, a minima, 5 mois de cotisation !
- **Améliorer certains remboursements** (par exemple, les implants dentaires qui ne sont pas un luxe) ou prendre en charge (même partiellement) les médicaments homéopathiques déremboursés par la Sécurité sociale via la CAMIEG) !

L'UFR FO souhaite la **création d'une mutuelle**, avec un montant abordable, dans le cadre du contrat groupe assurances de la CCAS en **direction des conjoint(e)s ou pacsé(e)s** qui dépassent, au niveau des revenus, le plafond de la Sécurité sociale (ne pouvant donc pas être adhérent(e)s à la CAMIEG). Deux propositions ont été faites dans le cadre de la commission assurances/prévoyance, mais le montant des cotisations est beaucoup trop élevé, d'autres propositions devront être présentées pour pouvoir répondre à ces besoins.



SÉJOURS BLEUS ET AINÉS

L'UFR FO estime qu'il est nécessaire d'améliorer et de développer les séjours « bleus » et « aînés » (de novembre à avril). Ces séjours doivent permettre à davantage de retraité(e)s de partir dans nos centres de vacances pendant la période hivernale. Il faut également développer le système d'aides pour nos anciens, afin d'adoucir les aléas de la vie quotidienne.

- Séjours bleus : 11 maisons familiales sont à disposition des retraités parfaitement autonomes. La demande est à faire dans la CMCAS d'origine.
- Séjours aînés : 7 maisons familiales (non médicalisées) sont à disposition des retraités, avec une autonomie partielle, qui ont besoin d'un accompagnement médical et paramédical (un aidant peut participer au séjour ou pour le transport). La demande est à faire dans la CMCAS d'origine.

Compte tenu des besoins, ces offres sont insuffisantes et des réflexions doivent être menées afin de faire en sorte de répondre favorablement à l'ensemble des retraité(e)s.

SERVICES

Les CMCAS et la CCAS doivent proposer et développer des **aides pour les démarches administratives** (impôts, papiers d'identité, opérateurs télécoms, etc.) et pour les prestations informatiques.

ASSURANCES

Le « **Contrat Dépendance** » de notre CCAS n'est plus adapté à l'évolution de la vieillesse. Ses clauses financières sont obsolètes : il faut moderniser le contrat ! Les propositions d'un nouveau contrat de l'assureur CNP mettent de côté les assurés de l'ancien contrat, c'est inacceptable !

Après avoir contrôlé les comptes de l'**IDCP (Invalidité Décès Compléments Prestations)** par un audit, nous proposons pour les titulaires en fin de contrat venu à échéance (à la fin de la 70^e année ou à la fin de la 79^e année suivant la nature du contrat) :

- Le versement d'un pécule.
OU
- 2 ans de couverture gratuite supplémentaire.



Pour bénéficier pleinement de vos activités sociales,

faites le choix d'une autre voie,

du 18 au 23 novembre, votez FO !